

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 28 aout 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit aout, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six août deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

**Etaient présents :** DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine,

**Absents représentés :** BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse représentée par DONADEY Pierre, ZIZZO François représenté par SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice représenté par DUPONT Martine, VRIGNON Bertrand représenté par VALLAURI Jean-Claude, DORDE Maéva représentée par NITART France, LACOUT Philippe représenté par ROMERO Muriel,

**Absents excusés :** DUQUESNE Céline, DOTTAIN Laurence, SIMON Raphael, ANTHOINE-SA VARY Kathia, CHIBANI Franck,

**Absents :** BEUGNIET Pierre, SALTON Gérard,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

### Délibération n°: 25 08 06

#### Objet :

**Vente des terrains communaux situés au quartier Castel pour la réalisation d'une Résidence Autonomie Seniors/PMR – Adoption du dossier de consultation et du cahier des charges.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants relatifs aux conditions de cession des biens communaux,

Vu l'intérêt général et communal de favoriser le maintien à domicile et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite,

Considérant que la commune est propriétaire d'un terrain situé au quartier Castel, cadastré section A n° 170p, 196p, 197p et 869p, d'une superficie totale d'environ 11 000 m<sup>2</sup>,

Considérant que ce terrain peut accueillir un projet structurant pour la commune visant à répondre aux besoins croissants d'hébergement adapté pour les seniors et les personnes à mobilité réduite,

Considérant qu'il est proposé de procéder à la vente de ce terrain en vue de la construction et de l'exploitation d'une Résidence Autonomie Seniors/PMR, conformément au dossier de consultation et cahier des charges annexé à la présente délibération, **AR Prefecture**

Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : *12/09/25*

006-210600573-20250828-2B0106-DE  
Reçu le 11/09/2025  
Publié le 11/09/2025

Considérant que le cahier des charges précise notamment :

- L'obligation de destination exclusive du terrain pour une résidence autonomie seniors/PMR pendant une durée minimale de 99 ans,
- Les conditions de cession, les obligations de l'acquéreur, les délais de réalisation et de mise en service,
- Les critères de sélection des candidatures et le calendrier de la consultation,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

-Approuve le lancement d'une consultation en vue de la cession du terrain communal situé au quartier Castel (section A, parcelles 170p, 196p, 197p, 869p, environ 11 000 m<sup>2</sup>) pour la réalisation d'une résidence autonomie destinée aux personnes âgées de plus de 70 ans et/ou aux personnes à mobilité réduite (PMR).

-Adopte le dossier de consultation et le cahier des charges annexés à la présente délibération, qui fixeront les conditions de participation, d'acquisition, de réalisation et d'exploitation du projet.

-Précise que la destination d'usage du terrain sera obligatoire et exclusive pendant une durée minimale de 99 ans.

-Autorise Monsieur le Maire à :

- Lancer la consultation publique selon le calendrier arrêté,
- Recevoir et analyser les offres avec l'appui des services municipaux,
- Proposer au Conseil municipal le choix de l'acquéreur retenu,
- Signer tous actes, documents, contrats et pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et notamment l'acte authentique ou administratif de vente incluant le cahier des charges.

-Dit que les obligations attachées au cahier des charges s'imposeront à l'acquéreur et à ses ayants droit pour toute la durée prévue.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 09

Nombre de votants :15

Pour : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ZIZZO François, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, DORDE Maéva, LACOUT Philippe,

Contre : /

Abstentions:/

Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : *12/09/25*

AR Prefecture

006-210600573-20250828-250806-DE  
Reçu le 11/09/2025  
Publié le 11/09/2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE  
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 12/09/25

AR Prefecture

006-210600573-20250828-2 \$0806-DE  
Reçu le 11/09/2025  
Publié le 11/09/2025